

LE PLAN BOIS ÉNERGIE

État de la ressource, localisation et mobilisation

MARC HERMAN

FRANCIS FLAHAUX

Si la ressource en bois apparaît comme « à portée de main » dans une région boisée comme la nôtre, on se rend compte qu'il n'est pourtant pas si simple de s'accorder sur des chiffres et sur l'origine exacte du bois-énergie. Des questions de fond subsistent : quelles sont les quantités mobilisables ? et à quel prix ?*

L'approche du Plan Bois Énergie & Développement Rural (PBE&DR) vis-à-vis de la ressource et de sa mobilisation est essentiellement basée sur des concepts et une philosophie de développement rural intégré. Il s'agit donc de développer des solutions pour la forêt ou le domaine forestier dans son ensemble, mais au niveau local, tout en mobilisant de la ressource tout aussi locale que possible. À ce titre, ce sont les communes forestières et leurs ressources en bois qui ont été principalement visées.

L'idée première est donc de mieux valoriser des lots ou des parties de lots de bois qui seraient peu, mal ou pas du tout valorisés économiquement à l'heure actuelle alors que la gestion sylvicole l'imposerait. Il peut s'agir des houppiers, des bois de premières

éclaircies, des bois malades, des bois techniquement inaptes, du taillis... Il existe aujourd'hui toute une série de lots qui ne trouvent pas preneur à un prix intéressant.

Pour les gestionnaires, tant publics que privés, cette revalorisation des produits secondaires offre la possibilité de poser des actes sylvicoles indispensables mais jusqu'ici coûteux. Il faut entendre par là les premières éclaircies qui ne trouvent que difficilement preneurs mais qui n'en sont pas moins indispensables à la production d'un bois de qualité.

Si on s'en réfère à des régions qui ont développé fortement le bois-énergie comme la Franche-Comté ou la Suisse et étant donné que la Région wallonne présente un taux de couverture comparable, il semble exister un potentiel réel. En se basant sur les chiffres de prélèvement acceptés par les études de faisabilité en Suisse (2,5 m³/ha/an pour des forêts produisant de l'ordre de 6 à 8 m³/ha/an), les responsables du PBE&DR considèrent que nos 540 000 hectares de forêt pourraient théoriquement produire annuellement 1 360 000 m³ de bois d'industrie, au sein duquel on pourrait prélever une part de bois-énergie. À titre d'information, ce volume global représente 500 000 tonnes équivalent pétrole (tep), soit de quoi chauffer 170 000 ménages. Il s'agit bien sûr d'une approche théorique à valider (voir, par exemple, les chiffres avancés par Marc Herman, ci-dessous).

ORIGINE ET LOCALISATION

Les premières sources de bois qui viennent à l'esprit, et qui étaient par ailleurs visées par le PBE&DR, sont les forêts publiques et privées. Les propriétaires le voient bien évidemment d'un bon œil parce qu'ils se rendent compte de l'opportunité de nouveaux débouchés pour des bois qui sont sous-utilisés, sous-valorisés. Chaque année, la DNF reste avec des lots qui ne trouvent pas acquéreur ou qui sont vendus à des valeurs négatives.

Mais si l'administration entend s'inscrire dans cette nouvelle filière, elle n'envisage pas pour autant, et il en est de même pour les propriétaires privés, de changer fondamentalement ses objectifs d'aménagement. Il n'est pas question de céder à ce qui pourrait être un effet de mode mais bien de profiter de ce nouveau marché pour mieux valoriser des produits issus d'une gestion classique. Ainsi, les pistes envisagées à ce jour sont :

- ◆ des bois de petites dimensions, sur des coteaux ou sur des espaces qui sont difficilement accessibles, qui ne sont aujourd'hui pas intéressants d'un point de vue commercial mais qui, dans une optique de bois-énergie, trouveraient peut-être acquéreur ;
- ◆ l'exploitation différenciée de sous-étage de peuplement qui n'ont pas de valeur intéressante ;
- ◆ les sous-produits qui sont générés par la production de bois de qualité. On pense évidemment aux premières éclaircies, aux bois de petites dimensions, aux houppiers, aux taillis... ;
- ◆ il y a également tout l'aspect de bois de purge en tant que pourriture ou dégâts de gibier qui font l'objet de sous-utilisation actuellement.

Un bémol toutefois : les bois qui iront vers le bois-énergie sont ceux qui, pour des raisons économiques, verront leurs affectations modifiées. Nul ne peut dire quels seront les lots concernés. On sait qu'ils existent mais c'est le marché qui déterminera cela.

LES CHIFFRES

Bois verts

Le potentiel chiffré de bois-énergie mobilisable annuellement en Wallonie n'est pas simple à évaluer. Voici une

© FFW

tentative exposée par Marc Herman, de la DNE, sur base des chiffres de la dernière décennie (y compris l'épisode de 1990 avec les tempêtes).

La Région wallonne compte à peu près 109 millions de mètres cubes de bois sur pied qui se répartissent environ de manière équivalente entre feuillus et résineux. On a une productivité moyenne d'environ 2 700 000 à 3 000 000 de m³ par an. Les forêts soumises mettent environ 1 200 000 m³/an sur le marché (360 000 m³ de feuillus et 820 000 m³ de résineux). Les évaluations pour la forêt privée tournent autour de 1 500 000 m³.

Pour définir le potentiel bois-énergie, il est nécessaire de formuler un certain nombre d'hypothèses :

- ◆ pour le bois d'industrie, s'il s'agit de feuillus de moins de 100 cm de circonférence, on prend le volume total ; s'il s'agit de bois qui sont supérieurs à 100 cm de circonférence on prend le volume houppier et s'il s'agit de taillis on prend également le volume total ;
- ◆ en matière de bois résineux, si les bois sont inférieurs à 40 cm de circonférence on parlera de bois qui rentre dans l'industrie, au-delà, on le considère comme sciage et on ne prendra comme valeur ajoutée dans notre calcul, que la différence entre la recoupe 40 cm et 22 cm.

Compte tenu de ces prérequis, on peut évaluer une mise en disponibilité annuelle de 250 000 m³ de feuillus et 90 000 m³ de résineux, pour les forêts soumises. En considérant qu'il suffit de doubler cette valeur pour inclure les forêts privées, on obtient un total de bois industrie disponible d'environ 700 000 m³ par an.

En formulant enfin l'hypothèse que sur ce bois d'industrie, 15 % peut être consacré au bois-énergie, c'est donc 103 000 m³ qui seraient disponibles annuellement en forêt wallonne.

Déchets d'industrie

Les connexes de scierie constituent également un gisement non négligeable. En estimant le rendement du sciage feuillus à 40 %, il reste 60 % de produits connexes (sciures, écorces, palettes ou plaquettes, etc.). Le même

raisonnement prévaut pour les bois résineux, excepté que l'on tourne ici à 50 % de rendement.

D'après ce qui est délivré comme bois de grume en forêt soumise, et en ne consacrant que 20 % de ces connexes au bois-énergie, on peut considérer un apport annuel de 30 000 m³ pour les bois feuillus et 76 000 m³ pour les résineux. En doublant le chiffre pour englober grossièrement les forêts privées, on dégage 212 000 m³ de bois par an issus des connexes de scieries.

Dès lors, en consacrant à la filière énergie 15 % du bois d'industrie (103 000 m³) et 20 % des connexes de scieries (212 000 m³), on obtient un potentiel wallon annuel de 315 000 m³.

Si l'on se réfère à l'expérience de la Franche-Comté, le potentiel wallon est bien réel : là-bas (région avec un taux de boisement similaire) ce sont (chiffres actualisés depuis le 1^{er} avril) 215 chaufferies pour une puissance totale de 104 000 kW qui fonctionnent sur un approvisionnement annuel d'environ 235 000 m³ de bois (environ 106 000 tonnes). Potentiellement, en Région wallonne, sans avoir recours à un changement fondamental des filières existantes aujourd'hui (il s'agit seulement de consacrer 15 % du bois d'industrie et peut-être consacrer des efforts pour la collecte des sous-produits de scierie), on pourrait certainement avoir une répartition des chaufferies bois équivalente à celle de la Franche-Comté. Cet objectif est tout à fait compatible avec les objectifs de gestion de la forêt.

Par contre, la Division de la Nature et des Forêts ne pourrait pas supporter des approvisionnements en bois à même de combler les attentes de « méga-projet » qui consommeraient 250 000 à 300 000 tonnes de bois par an. Par ailleurs, ce type de projet ne correspond absolument pas aux moyens recherchés par le PBE&DR pour atteindre toute une série d'objectifs en matière sociale, économique et environnementale, notamment au niveau local.

LA MOBILISATION

Le nouveau marché que pourrait représenter ce bois-énergie est à même d'intéresser certains métiers de la production forestière :

- ◆ les exploitants et les marchands pourront valoriser les parties moins nobles de leurs lots et de leurs achats. On a des exemples de lots de bois qui ne seraient achetables que si on parvient à valoriser les produits par le bois-énergie notamment ;
- ◆ pour les entrepreneurs forestiers c'est la possibilité, en diversifiant leurs activités, de remplir des périodes dites plus creuses dans leur calendrier saisonnier de travaux. Il y a donc un bénéfice local dans des secteurs qui, tout le monde le sait, sont parfois les parents pauvres de la filière.

La mobilisation de cette matière première devrait être volontairement à géométrie variable de façon à permettre au maximum d'acteurs traditionnels ou potentiellement intéressés par la filière bois-énergie, de s'insérer dans cette démarche. L'idée est donc de prôner :

- ◆ une utilisation locale de la matière première ;
- ◆ permettre aux différents acteurs, quelle que soit leur importance (groupement d'agriculteurs ou d'exploitants ou encore groupement communaux, pourquoi pas ?) de mettre en place au mieux les structures qui correspondent à leurs besoins. La diversité nous paraît indispensable pour répondre de façon adéquate aux besoins des uns et des autres.

En matière d'emploi, des chiffres français attestent que les emplois nets ou renforcés dans le secteur du bois-énergie, par millier de tep (tonne équivalente pétrole) consommées sont nettement plus importants puisqu'on parle de 4 à 5 emplois dans le domaine du bois-énergie contre 1,4 ou 1,2 dans le cas du gaz par exemple.

Enfin pour l'utilisateur final, celui qui utilise l'énergie, l'espoir est de bénéficier d'une énergie pouvant être nettement moins chère et à prix plus stable dans le temps que d'autres ; et si on veut y mettre une étiquette un peu moins vénale : dire que c'est une énergie propre, non polluante, locale et renouvelable dans la mesure où l'on ne prélève pas plus que ce que la forêt produit. ■

<p>MARC HERMAN Division de la Nature et des Forêts m.herman@mrw.wallonie.be</p> <hr/> <p>FRANCIS FLAHAUX Fondation Rurale de Wallonie pbe@frw.be</p>
--

